FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conforme au règlement 1907/2006)

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

- **IDENTIFICATION DU MELANGE**
  REMETALLISANT MOTEUR au CSL ® 250 ml / 400ml / 1000ml
- **UTILISATION DU MELANGE**
  Produit pour l'huile moteur des moteurs à 4 temps
- **IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

SITE	BIRAL LUBRICANTS N.V.
ADRESSE	Rue de l'Echauffourée 1
	7700 Mouscron - Belgique
TEL	+32 (0) 56 33 38 40
FAX	+32 (0) 56 33 38 07
COURRIEL	biral.lubricants@laposte.net
SITE INTERNET	www.biral-lubricants.be

- **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE**
  CENTRE ANTI-POISON de Bruxelles - Belgique – tél +32 (0)70 245.245

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

- **CLASSIFICATION AU SENS DU REGLEMENT CLP 1272/2008**
  - Skin Sens 1B
  - Aquatic Chronic 3
- **ETIQUETAGE**
  Mention d'avertissement : Attention
  Pictogramme

  Phrase de risque
  - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

  Phrase de Sécurité
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
  - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection
  - P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
  - P273 – Eviter les rejets dans l'environnement

- **AUTRES DANGERS**

3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM	N° CAS	N°EINICS	N°REACH	MINI/MAXI	SYMBOLE	Mention H
Huile minérale	-	-	-	90%	Non classé	
Sulfonate de calcium	61789-86-4	263-093-9	01-2119488992-18-XXXX	3%	Skin Sens 1B	H317
Argent	7440-22-4	231-131-3	-	0,0002%	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 (M=1000) H410 (M=100)

4 – PREMIERS SECOURS

- **EN GENERAL**
  Surveiller les fonctions vitales
  Victime sans connaissances: maintenir les voies aériennes libres
  Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène
  Arrêt cardiaque: réanimer la victime
  Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi assise
  Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées
  Vomissement; prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire
  Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas la réchauffer)
  Surveiller la victime en permanence
  Apporter une aide psychologique
  Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort
  En fonction de l'état, médecin/hôpital

- **INHALATION**
  Emmener la victime à l'air frais
  Troubles respiratoires: Consulter un médecin/service médical

- **LA PEAU**
  Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
  Consulter un médecin si l'irritation persiste

- **LES YEUX**
  Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes
  Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

- **INGESTION**
  Rincer la bouche à l'eau
  Ne pas faire vomir
  Consulter immédiatement un médecin/le service médical en cas de malaise
  Ingestion à fortes doses; hospitalisation immédiate

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **AGENTS D'EXTINCTION – INSTRUCTIONS**
  AGENTS D'EXTINCTION RECOMMANDES : mousse polyvalente, poudre BV, acide carbonique

- **DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MELANGE**
  Combustible.
  En cas d'échauffement risque d'incendie accru
  Pas de danger d'explosion

- **CONSEILS AUX POMPIERS**

Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/ mettre à l'abri
L'eau en jet PLEIN est inefficace pour l'extinction

- **EQUIPEMENT DE PROTECTION SPECIAL POUR LES POMPIERS**

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **PROTECTION INDIVIDUELLE**
  Gants
  Ecran facial
  Lunettes de protection
  Vêtements de protection
  Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

- **MESURES GENERALES**
  Délimiter la zone de danger
  Pas de flammes nues
  Nettoyer les vêtements contaminés.
  Empêcher la pollution du sol et de l'eau

- **FUITE**
  Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés
  Boucher la fuite, couper l'alimentation
  Ne pas laisser s'infiltrer dans les égouts et les cours d'eau

- **ÉLIMINATION**
  ATTENTION, le produit peut rendre le sol glissant
  Absorber le liquide répandu dan un absorbant incombustible (sable/terre)
  Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme
  Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
  Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

- **MANIPULATION DU PRODUIT**
  Se conformer à la réglementation
  Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
  Faire les travaux en plein air / sous aspiration locale / ventilation ou protection respiratoire
  Observer l'hygiène habituelle
  Nettoyer les vêtements contaminés
  Tenir l'emballage bien fermé
  Tenir à l'écart des flammes nues/ la chaleur

- **STOCKAGE**
  Se conformer à la réglementation
  Conserver à l'abri des rayons solaires directs
  Matériaux d'emballage autorisés : acier en carbone, acier inoxydable, époxys
  Matériaux d'emballage non autorisés : polyéthylène basse densité, caoutchouc naturel et Butyl, caoutchoucs butadiène/styrène.

- **EMBALLAGE**
  Refermable

Correctement étiqueté
Conforme à la réglementation

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **PARAMETRES DE CONTROLE (VLEP)**

Huile minérale (brouillard) – CAS 8012-95-1

Belgique, Pays-Bas :
VLEP – 8 heures : 5 mg/m^3

Canada, Espagne, US, Angleterre
VLEP – 8 heures : 5 mg/m^3
VLEP – court terme: 10 mg/m^3

Danemark VLEP – 8 heures: 1 mg/m^3
VLEP – court terme: 2 mg/m^3

Suède VLEP – 8 heures : 1 mg/m^3
VLEP – court terme : 3 mg/m^3

- **CONTROLE DE L'EXPOSITION**

Mesures de protection individuelles
Lunettes de sécurité ou écran facial
Gants et vêtements de protection
OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE : Néoprène, Caoutchouc nitrile
OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE : PVA
A une concentration de gaz/ vapeurs élevée: masque à gaz

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **INDICATIONS GENERALES**

ASPECT	liquide acier bleuâtre huileux
ODEUR	légère d'huile
COULEUR	bleu

- **VALEURS DE PROPRIETES PHYSIQUES**

POIDS SPÉCIFIQUE	940 kg/m3 à 15°C
PRESSION DE VAPEUR	Pas de données
DENSITE RELATIVE	0.940
SOLUBILITE	Insoluble dans l'eau
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION	Pas de données
VISCOSITE 40°C mm2/sec	144

- **DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE**

POINT D'EBULLITION	> 300°C
POINT ÉCLAIR	220°C
LIMITE D'INFLAMMABILITE	Pas de données
T° D'AUTO-INFLAMMABILITE	> 250°C
PROPRIETES EXPLOSIVE	Pas de données
PROPRIETES OXYDANTE	Pas de données

- **AUTRES DANGERS**

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **REACTIVITE/ STABILITE**

  Stable dans des conditions normales.

  Ne pas chauffer au-delà du point éclair.

- **INCOMPATIBILITE**

  TENIR LE PRODUIT A L'ECART des sources de chaleur, des sources d'ignition, des oxydants forts, des acides, des bases

- **PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX**

  CO_2, CO en cas de combustion incomplète, hydrocarbures variés, suies…

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **TOXICITÉ AIGUË**

  Cutanée LD50 (lapin) > 2000 mg/kg (FDS Sulfonate de calcium)
  LD50 > 2000 mg/kg (FDS huile minérale)
  Orale LD50 (rat) > 5000 mg/kg (FDS Sulfonate de calcium)
  LD50 > 2000 mg/kg (FDS huile minérale)

- **SENSIBILISATION**

  Peut provoquer une sensibilisation cutanée d'après résultat sur des composants similaires (FDS Sulfonate de calcium)

- **IRRITATION/ CORROSIVITE**

  Les irritations observées n'entraînent pas de classification (Modérément irritant pour les yeux, légèrement irritant pour les voies respiratoires)

- **TOXICITÉ CHRONIQUE**

  Vapeurs et aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires

  Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC, CE, TLV, MAK)

  Non repris dans classe de mutagénicité (CE, MAK)

  Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

- **AUTRES INFORMATIONS**

  Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérés comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. La teneur en HAP des huiles minérales (méthode IP 346) est <3%.

12 – PROPRIETES ECOLOGIQUES

- **TOXICITE AIGUE**

  LC50 (poisson, eau douce) entre 10 et 100 mg/L (FDS sulfonate de calcium)

  CE50 (invertébrés, eau douce) entre 1 et 10 mg/L (FDS sulfonate de calcium)

  CE50 (algues) entre 100 et 1000 mg/L (FDS sulfonate de calcium)

  LC/EC50 (organisme aquatique) > 100 mg/l (FDS huile minérale)

- **TOXICITE CHRONIQUE**

  Pas de données

- **PERSISTANCE ET DEGRADABILITE**

  Pas de données

  WGK = 2 d'après la directive sur les risques de l'eau du 17 mai 1999 (FDS sulfonate de calcium)

- **MOBILITE**
  Pas de données

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- **DECHET**
  Transporter vers un centre agréé pour la destruction, la neutralisation et l'élimination de déchets dangereux

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre, maritime et aérien.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aucune évaluation de la sécurité chimique (dans le cadre de la réglementation Reach 1907/2006) n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange (source : FDS des fournisseurs).

16 – AUTRES INFORMATIONS

- **LISTE DES PHRASES R**
  H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
  H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
- **REVISION**
  Janvier 2015 : Intégration de la classification CLP et mise à jour de la section 3 (numéro d'enregistrement)
- **SOURCES**
  Pour les matières brutes, l'origine des données provient des fiches de données du fournisseur de ces matières.

Cette fiche de sécurité complète le mode d'emploi technique, mais ne le remplace pas.
Les informations indiquées sur ce document sont, à notre connaissance, correctes à la date de publication et sont fournies en supposant que le produit sera utilisé comme prescrit par le fabricant/fournisseur. L'indication de ces informations de sécurité, sans pouvoir les considérer comme complètes, aide l'utilisateur à remplir ses obligations quant aux produits dangereux. L'utilisateur est obligé d'évaluer et d'utiliser le produit d'une manière sûre en tenant compte des lois et réglementations en vigueur. L'utilisateur porte la responsabilité d'observer toutes les réglementations par rapport à la protection de l'homme et de l'environnement pendant la manipulation, stockage et utilisation des produits.